

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 4 avril 2014

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Marie-Christine DEGAYE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Ingrid VERON, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Christophe BRAEM, Anne-Sophie DEBERDT, Frédéric SZYMCZAK, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Christophe CIELOSKI, Stéphanie LECONTE, Frédéric DELANNOY, Benoît BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Mélanie CHABRET, Francis LECOINTRE, Nadine SAVARY

Ont donné pouvoir : Didier BAERT à André PLUQUE, Isabelle DEREGNAUCOURT à Ingrid VERON, Jacques LEMAIRE à Guy DERACHE

Absents:

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Joël BAERT, Conseiller Municipal sortant qui est décédé le dimanche 6 avril. Il était âgé de 62 ans, était apprécié de beaucoup pendant de longues années en tant que Conseiller Municipal. Il était engagé dans de nombreuses associations. La Municipalité lui rendra un dernier hommage le vendredi 11 avril dans le Hall de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2/ Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 3/ Indemnités de fonctions aux élus
- 4/ Formation des commissions
- 5/ Composition de la Commission d'Appel d'Offres
- 6/ Désignation des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes

7/ Formation des élus

8/ Débat d'Orientations Budgétaires

Avant d'ouvrir la séance et dans l'attente de toutes les signatures des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire fait un point sur le recours contre le PLU. En effet, il rappelle à l'Assemblée que le 27 février 2012, le PLU a fait l'objet d'un recours par les Communes de Coutiches, Bouvignies et par l'Association AVEP. Le 20 juin de la même année, Maître SOLAND, conseil de la ville d'Orchies a déposé trois mémoires en défense au tribunal administratif. L'audience devant le Tribunal administratif de Lille a eu lieu le 3 avril dernier. Il ressort de cette audience que les conclusions du rapporteur public sont favorables à la Ville d'Orchies pour les raisons suivantes :

- La requête de l'AVEP est jugée irrecevable dans la mesure où :
 - ✓ Son président n'avait pas été régulièrement habilité pour agir en justice par l'Assemblée Générale de l'association
 - ✓ Les statuts de l'association non communiqués ne prouvaient pas un intérêt lui donnant qualité pour agir contre la délibération portant approbation du PLU
- Les requêtes des Communes de Bouvignies et Coutiches sont jugées irrecevables par absence d'intérêt propre à agir. En effet, les limites du futur secteur Ae ne sont pas limitrophes ni contigües des limites territoriales des deux Communes.

Le rapporteur public sollicite donc la condamnation des 3 requérants à 500 € chacun au profit de la commune d'Orchies. Le jugement sera rendu au plus tard dans 3 semaines.

- 1 -

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-8 du C.G.C.T., le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur.

Madame Nadine SAVARY a comparé le projet de règlement intérieur proposé avec celui de l'ancienne mandature. Elle observe quelques modifications, notamment quant au rôle des Commissions, à la suppression des questions orales, à la démocratie participative, à la suppression du prêt d'un local. Elle se pose des questions sur certaines commissions et se demande notamment si la commission relative aux personnes handicapées peut être ouverte à des personnes à mobilité réduite.

Monsieur Benoît BRILLON demande s'il est possible d'allonger le délai pour les invitations au Conseil Municipal de 5 jours à 8 jours afin de pouvoir avoir accès aux dossiers et de recevoir au semestre les dates des Conseils Municipaux à venir. Il demande également s'il est possible de recevoir les comptes-rendus de bureau municipal assez rapidement (article 31). Il demande également à avoir les dates de parution du magazine Orchies Info pour leur droit d'expression.

Pour répondre aux questions et aux remarques précitées, Monsieur le Maire souligne que les commissions rendent un avis qui sera retransmis au Conseil Municipal. Les questions orales pourront toujours être posées si les délais sont respectés. Concernant les remarques de Madame Nadine SAVARY sur les commissions, Monsieur le Maire rappelle que

les conseils de quartier restent une priorité pour la Municipalité. Concernant le prêt de salle, Monsieur le Maire souligne que la Municipalité applique la législation sur le prêt de salles aux partis politiques.

En réponse à Monsieur Benoît BRILLON sur le délai de 5 jours pour la réception des invitations au Conseil Municipal, il estime que du moment où les élus s'impliquent dans les travaux des commissions, ils auront tout loisir d'être informé et de rendre leur rôle de conseiller municipal le plus efficace possible. Il souligne que concernant les dates de parution du magazine Orchies Info, le service Communication leur donnera en temps utiles les dates de parution afin qu'ils puissent fournir leur texte. Il explique que les dates de Conseils Municipaux seront adressées par semestre afin que les membres du Conseil puissent prendre leur disposition.

Monsieur Benoît BRILLON estime que le délai de 5 jours est trop court pour étudier les dossiers passant en Conseil surtout que les services municipaux ne sont pas tous ouverts le samedi et fermés le dimanche. Il demande donc de proroger ce délai de quelques jours afin de mieux connaître les dossiers qui passent en Conseil.

Monsieur le Maire revient sur cette remarque en expliquant que les délibérations ne tombent pas à l'instant T mais que les dossiers sont d'abord étudiés en commissions en amont et que Monsieur Benoît BRILLON pourra avoir toutes les informations nécessaires à l'étude des dossiers repris dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il souligne également que plus on ajoute des délais, plus c'est compliqué au niveau des services.

Madame Nadine SAVARY souligne que l'article 9 du Règlement intérieur pose le principe d'une possibilité d'un Conseil Municipal à huis clos. Elle ne voit pas l'intérêt puisque le public n'a pas le droit à la parole.

Monsieur le Maire explique que ce type de Conseil Municipal peut avoir lieu si le cas étudié relève d'un cas particulier et que ce cas doit rester confidentiel. Cette procédure est exceptionnelle. Monsieur le Maire ne se souvient d'ailleurs pas qu'il y en ait déjà eu, mais le règlement intérieur doit permettre cette procédure de Conseil Municipal à huis clos.

Monsieur Michel PIQUET explique que cette procédure est vraiment exceptionnelle et qu'elle implique un cas personnel pour éviter toute fuite hors du Conseil Municipal. Cette procédure reprise dans le règlement intérieur est calquée sur le Code Général des Collectivités Territoriales et elle existerait même si le règlement intérieur ne la prévoyait pas.

Monsieur le Maire répond à la question de Madame Nadine SAVARY sur la composition de la commission ayant en charge le handicap en lui expliquant qu'il peut y avoir des candidatures et que la Municipalité répondrait à ces candidatures.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal.

- 2 -

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L 2122-22 du C.G.C.T. donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions afin d'assurer une gestion rapide des dossiers.

Monsieur Benoît BRILLON demande à Monsieur le Maire des explications sur les 2 millions du deuxième point ainsi que sur le point trois concernant les marchés publics. Il demande également (point 21) s'il est possible d'avoir la liste des associations auxquelles la Commune est adhérente.

Monsieur le Maire répond que sur le point trois relatif aux marchés publics, cela évite de revenir systématiquement devant le Conseil Municipal pour la gestion quotidienne des marchés. Il souligne qu'il est dans l'obligation de rendre compte au Conseil Municipal de toutes ces délégations. Concernant les marchés, l'information est donnée comme quoi le marché a été passé avec telle entreprise pour tel montant... Sans cette délégation, il serait nécessaire de repasser devant le Conseil Municipal avant chaque signature de marché. Concernant le montant des 2 millions, il n'y avait pas de montant auparavant et le contrôle de légalité a demandé de fixer un montant maximum sinon la délibération n'est pas valable. Au-delà des 2 millions, il faut revenir devant le Conseil Municipal pour lui demander son avis. Sur le point 21, il répond que les services remettront la liste. Tout cela est bien entendu inscrit au budget. Pour faire vivre le budget, il faut des procédures administratives que sont notamment les délégations pour la bonne marche de la gestion municipale.

Madame Nadine SAVARY a repris la liste des délégations de 2008 et s'étonne qu'il y en ait 21 alors qu'il n'y en avait que 10 lors de la précédente mandature. Elle est surprise de certaines délégations et a peur qu'en étant membre du Conseil Municipal, elle n'ait plus un droit de regard sur ce qui se passe.

Monsieur le Maire estime que Madame Nadine SAVARY mélange tout. Il souligne que ce sont des délégations pour mettre en application des décisions politiques prises en Conseil Municipal. Monsieur le Maire explique sur le point 1 qu'à chaque fois que la commune vend un terrain ou un bâtiment, la décision passe en Conseil Municipal. Ces délégations sont prises pour rendre opérationnelles les décisions du Conseil Municipal qui ne sera pas vidé de sa substance. C'est pour donner de la souplesse et éviter de passer chaque décision quotidienne en Conseil Municipal. Monsieur le maire se retourne vers Madame Virginie MEAUZOONE pour lui demander le nombre des délégations lors de la dernière mandature : elle souligne qu'elle n'a pas la délibération de 2008 mais celle de 2011 dans laquelle les délégations s'élevaient à 15. Il informe l'Assemblée que la Municipalité s'adapte aux remarques du contrôle de légalité et autres organismes. Concernant par exemple les dons et legs, il explique qu'il y aura une transcription dans le budget et tout le monde sera au courant.

Madame Nadine SAVARY explique que certains points ne lui posent pas problème alors que d'autres oui, elle souligne que s'il y a un vote groupé, elle s'abstiendra.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY,

DONNE délégations au Maire.

- 3 -

Indemnités de fonction aux élus

Monsieur le Maire rappelle que les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions (articles L 2123-23 et L 2123-24 du C.G.C.T). Il souligne que le montant total de ces indemnités ne doit pas dépasser une enveloppe indemnitaire globale, constituée des indemnités de fonction maximales du Maire et des adjoints au Maire. Le taux est fixé par rapport à l'indice 1015 de la fonction publique territoriale. Il propose donc d'allouer, avec effet au 29 mars, date d'entrée en fonction du Conseil Municipal, une indemnité de fonction au Maire, aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués.

Monsieur Benoît BRILLON demande le montant exact de l'enveloppe et le pourcentage attribué à chaque élu.

Monsieur le Maire répond qu'il lui sera communiqué l'enveloppe et le pourcentage. Il souligne que cette enveloppe sera intégrée dans le budget qui sera voté le 24 avril.

Monsieur Benoît BRILLON estime que pour voter une délibération, il faut avoir tous les éléments et estime que sur cette délibération il n'est pas en possession de tous les éléments. Il explique que Monsieur le Maire a donné un article mais pas le taux attribué à chaque type d'élu.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe Orchies pour tous,

APPROUVE les indemnités de fonctions attribuées aux élus.

- 4 -

Formation des commissions

Il convient ici de revenir sur l'article 28 du Règlement intérieur qui fixe la composition des commissions permanente. Cette composition doit respecter le principe proportionnel pour permettre l'expression pluraliste des élus. Monsieur le Maire propose donc un nombre de 7 élus par commission, dont 6 pour le groupe majoritaire et un pour le groupe Orchies pour tous. Il explique le principe proportionnel au plus fort reste :

Le groupe « avec vous, continuons pour l'avenir d'Orchies » a obtenu 23 voix donc 6 sièges en commission, le groupe « Orchies pour tous » ayant obtenu 5 voix obtient un siège dans les commissions, « l'humain d'abord » ayant obtenu une voix n'a pas de siège au sein des commissions. Monsieur le maire propose donc à Madame Nadine SAVARY de participer à une voire deux ou trois commissions. Monsieur le Maire explique que le groupe majoritaire a décidé de retirer un de leurs candidats pour que Madame Nadine SAVARY puisse siéger dans certaines commissions.

Madame Nadine SAVARY souhaite intégrer les commissions animation des conseils de quartiers et transport, plan de déplacement et lutte contre les incivilités.

Monsieur le Maire ajoute donc à la commission animation des conseils de quartiers Nadine SAVARY et pour la commission transport, il demande à Monsieur Christophe BRAEM de se retirer, ce qu'il accepte pour laisser la place à Madame Nadine SAVARY.

Madame Catherine LECOINTRE demande si personne ne se retire de la commission animation des conseils de quartiers.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont 7, le président y étant de droit. Il souligne que les commissions sont conformes au règlement intérieur. Il rappelle que le rôle de ces commissions est de rendre un avis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la composition des commissions permanentes reprise ci-après :

COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX

PRESIDENT Guy DERACHE

- Christophe CIELOSKI
- Stéphanie LECONTE
- Michel PIQUET
- Christophe BRAEM
- André PLUQUE
- Bernard DEBAILLEUL

COMMISSION DES FINANCES

PRESIDENT Ludovic ROHART

- Marie-Christine DEGAYE
- Frédéric DELANNOY

- Carine JOURDAIN
- Michel PIQUET
- Jean-Pierre GUENOT
- Francis LECOINTRE

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

PRESIDENTE Michèle ABELOOS

- Marie-Josée MASSON
- Nathalie GABRYELEWICZ
- Ingrid VERON
- Jean-Pierre GUENOT
- Anne-Sophie DEBERDT
- Catherine LECOINTRE

COMMISSION RELATIONS PUBLIQUES ET CEREMONIES

PRESIDENT Didier BAERT

- Christophe BRAEM
- Jean-Pierre GUENOT
- Anne-Sophie DEBERDT
- Cathy LEFEBVRE
- Jacques LEMAIRE
- Benoît BRILLON

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

PRESIDENTE Isabelle DEREIGNAUCOURT

- Marie-Josée MASSON
- Michèle ABELOOS
- Ingrid VERON
- Cathy LEFEBVRE
- Nathalie GABRYELEWICZ
- Francis LECOINTRE

COMMISSION CULTURE

PRESIDENT Jacques LEMAIRE

- Didier BAERT
- Isabelle DEREIGNAUCOURT
- Nelly THIEFFRY
- Cathy LEFEBVRE
- Christophe CIELOSKI
- Bernard DEBAILLEUL

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

PRESIDENTE Ingrid VERON

- Nathalie GABRYELEWICZ
- Christophe CIELOSKI
- Jean-Pierre GUENOT
- Anne-Sophie DEBERDT
- Isabelle DEREIGNAUCOURT
- Catherine LECOINTRE

COMMISSION TRANSPORTS, PLAN DE DEPLACEMENT ET LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

PRESIDENTE Nelly THIEFFRY

- Michel PIQUET
- Frédéric DELANNOY
- Cathy LEFEBVRE
- Stéphanie LECONTE
- Mélanie CHABRET
- Nadine SAVARY

COMMISSION CADRE DE VIE

PRESIDENT André PLUQUE

- Marie-Josée MASSON
- Nelly THIEFFRY
- Isabelle DEREGNAUCOURT
- Frédéric DELANNOY
- Carine JOURDAIN
- Bernard DEBAILLEUL

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE

PRESIDENT Christophe BRAEM

- Carine JOURDAIN
- Michel PIQUET
- Frédéric SZYMCZAK
- Nelly THIEFFRY
- Marie-Christine DEGHAÏE
- Benoît BRILLON

COMMISSION ANIMATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

PRESIDENT Frédéric SZYMCZAK

- Carine JOURDAIN
- Cathy LEFEBVRE
- Frédéric DELANNOY
- Christophe CIELOSKI
- Nathalie GABRYELEWICZ
- Mélanie CHABRET
- Nadine SAVARY

- 5 -

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire en qualité de président de la Commission et de 5 membres du Conseil Municipal. L'élection des membres de la CAO est votée au scrutin de liste à la proportionnelle. L'élection des membres titulaires a lieu sur la même liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La CAO ayant 5 membres, 4 seront issus de la majorité municipale, un du groupe « Orchies pour tous » et aucun membre pour « l'Humain d'abord ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal comme membres titulaires de la CAO : MM et Mmes Ludovic ROHART, Guy DERACHE, Michèle ABELOOS, Marie-Christine DEGHAÏE et Benoît BRILLON et comme suppléants : MM. et Mmes Jacques LEMAIRE, Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT, Ingrid VERON et Francis LECOINTRE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la composition de la Commission d'Appel d'Offres énoncée ci-dessus.

- 6 -

Délégués communaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants dans les établissements publics, intercommunalités et autres structures. Ces délégations sont votées une par une.

- **SPL** : Mmes et MM. Dominique BAILLY, Marie-Christine DEGHAYE, Jacques LEMAIRE, Carine JOURDAIN, Christophe BRAEM et Stéphanie LECONTE
Avis favorable de la majorité et abstention de Madame Nadine SAVARY et du groupe « Orchies pour tous ».

- **CCAS** : Monsieur le Maire explique que le Conseil d'administration du CCAS comprend 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes. Les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS le sont au scrutin de liste à la proportionnelle. Le vote est secret sauf si la collectivité a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Membres élus : Mmes Michèle ABELOOS, Isabelle DEREGNAUCOURT, Stéphanie LECONTE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Carine JOURDAIN, Nelly THIEFFRY et Catherine LECOINTRE

Membres nommés par le Maire : Mmes et MM. Jean ABELOOS, Roselyne GENGEMBRE, Marie-Antoinette GOIA, Gérard DEPRET, Marc BULTEZ, Josiane VERIN, Joselyne ALLUITTE et Jacqueline DELEMER.

Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY.

- **Maison de Retraite** : Mme Michèle ABELOOS et M. Gérard DEPRET
Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY

- **SIDEN-SIAN** : M. Guy DERACHE
Il est proposé que Monsieur Guy DERACHE soit le délégué pour la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, le grand électeur pour la production par captage, ou pompage, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et le grand électeur pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY.

- **SICAEI** : Mmes Michèle ABELOOS et Isabelle DEREGNAUCOURT (titulaires)
Suppléantes : Mmes Nelly THIEFFRY et Anne-Sophie DEBERDT

Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY.

- **SMAHVSBE** : MM. Guy DERACHE et André PLUQUE

Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY.

- **Syndicat des communes du Parc** : MM. André PLUQUE et Frédéric DELANNOY

Avis favorable, hormis le vote contre de Madame Nadine SAVARY.

- **Collège du Pévèle** : MM. Christophe CIELOSKI et Jacques LEMAIRE

Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY.

- **HMO** : Mme Viviane SLUSAREK

Avis favorable, hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY et du groupe « Orchies pour tous ».

- 7 -

Formation des élus

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2123-12 du C.G.C.T. stipule que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le Conseil Municipal doit ainsi délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation,
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Ville,
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses (factures),
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus.

Compte tenu des possibilités budgétaires, Monsieur le Maire propose d'allouer le même budget que durant le mandat précédent, à savoir 4 500 € par an, soit :

- 155 € par personne
- 3 569 € pour le groupe majoritaire,
- 776 € pour le groupe « Orchies pour tous »,
- 155 € pour Madame Nadine SAVARY.

Madame Catherine LECOINTRE demande si les 155 € par personne peuvent être mutualisés.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'effectivement le budget par personne peut être mutualisé sans problème. Il souligne également que les sommes non utilisées dans l'année restent dans le budget et sont perdues pour les années suivantes. Le budget alloué à la formation des élus n'a pas été entièrement utilisé lors de l'année précédente. Chaque groupe organise sa formation comme il le souhaite, sans aucune obligation. Certains élus se sont formés régulièrement lors de la dernière mandature. Certains élus peuvent faire part de leur expérience à leurs collègues.

Madame Nadine SAVARY estime que 4 500 € ne sont pas suffisants sachant que l'organisme de formation auquel elle fait appel demande un forfait de 441 € par personne et par an leur permettant de suivre toutes les formations. Elle souligne que le texte parle également de frais de transport et d'hébergement et informe qu'elle n'a jamais été remboursée de quelques frais que ce soit.

Monsieur Benoît BRILLON rejoint sur ce point Madame Nadine SAVARY en expliquant que les formations coûtent au minimum entre 350 et 400 €. Avec le montant alloué, il est impossible de se former les uns et les autres. Il estime qu'il serait peut-être souhaitable de revoir le montant alloué pour la formation des élus.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il reste vigilant quant à l'utilisation des deniers publics. Quant à la formation, les propositions budgétaires ne permettent pas d'augmenter le coût alloué à la formation des élus. Il souligne que la formation des élus est dans la même masse budgétaire que pour la mandature précédente. Quant à la question de l'hébergement posée par Madame Nadine SAVARY, cette question n'entre pas dans le cadre du budget de la formation.

Madame Nadine SAVARY fait référence aux textes et se demande si les 18 jours de crédits de formation pour les salariés sont pris en charge par la Collectivité. Elle demande si la commune, lorsque l'élu salarié va en formation, lui rembourse les pertes de salaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération ne concerne que la formation des élus. Monsieur BRAEM estime que ce sont les entreprises qui prennent en charge les jours de crédits de formation selon les conventions collectives.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Madame Nadine SAVARY et du groupe « Orchies pour tous »,

ADOpte le montant alloué à chaque formation politique pour la formation des élus.

- 8 -

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est invité à engager le Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L 2312-1 du CGCT et passe la parole à Monsieur Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances.

Monsieur Ludovic ROHART remercie Monsieur le maire et ses collègues de l'avoir nommé Adjoint aux finances et souhaite ne pas les décevoir dans cette lourde et rude tâche. Il salue également Monsieur Gérard DEPRET, son prédécesseur et lui rend hommage puisqu'il lui a donné des finances véritablement saines et lui a apporté son soutien depuis plusieurs années au niveau des finances municipales. Il remercie également les services et notamment Madame Virginie MEAUZOONE, Directrice Général des Services et Madame Véra GENGEMBRE pour l'aide fournie pour la présentation de ce débat.

En introduction, Monsieur Ludovic ROHART explique que le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il permet de faire un bilan de la situation financière de la Collectivité et de proposer les grandes lignes du budget à venir. Il n'est pas mis au vote mais fait tout de même l'objet d'une délibération. Le vote du budget ne peut se dérouler sans la tenue de ce débat.

En première partie il présente le contexte général avec 3 éléments principaux :

- **Le déficit public** : le déficit de 2013 a été consolidé à 3,5% au lieu de 4% espéré. La volonté est de réduire ce déficit à 3% du PIB à l'horizon 2015, ce qui aura des incidences non négligeables sur les dotations que va verser l'Etat aux collectivités.

- **Le contexte fiscal tendu** : il existe au niveau national un ras le bol fiscal. On voit bien actuellement que le taux des prélèvements obligatoires est important et forcément cette situation aura une incidence sur les décisions budgétaires communales. Le souhait de la majorité est de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, ce qui va engendrer des difficultés supplémentaires.

- **Environnement économique et social difficile** : les français souffrent, il est donc important de savoir quel niveau de service public leur donner afin de pouvoir leur permettre de progresser.

Les conséquences sont d'une part une baisse des recettes de fonctionnement notamment avec les dispositions prévues par le pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet qui implique un gel des dotations de l'Etat en 2013 et une baisse en 2014 et 2015. Ce sera 60 000 € en moins de dotation globale de fonctionnement et une faible évolution des taux d'imposition au niveau des 36 000 communes et sur Orchies la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. D'autre part, une baisse des droits de mutation à titre onéreux (droits de mutation en cas de cession de biens).

Il y a tout de même quelques recettes nouvelles pour le budget 2014, à savoir :

- Le renforcement des sommes consacrées à la péréquation : il y aura une montée en charge programmée par le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC)

- L'augmentation de la dotation nationale de péréquation

- Le dynamisme des bases des autres impôts directs (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties) avec une revalorisation des bases des valeurs locatives de + 0,9%.

Tout cela a pour conséquent une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Un effort peut être fait sur les dépenses à caractère général (les fluides, les coûts de fonctionnement de l'administration) et les dépenses de personnel. La réduction des dépenses d'investissement est une autre conséquence accentuée par la baisse des subventions des autres niveaux de collectivités locales (communautés de communes, conseils Régional et Général). L'épargne communale pâtit également notamment avec un repli de l'épargne brut.

Alors de quelle capacité dispose la Commune pour maintenir un niveau de service public et d'infrastructures de qualité sur le territoire et comment construire le budget en tenant

compte d'une baisse historique des dotations ? Il est donc nécessaire de proposer des arbitrages sur la nature des ressources à mobiliser (tarifs, emprunts, taxes) ainsi que sur les dépenses à privilégier aussi bien en terme d'investissement que de subventions.

Au niveau communal, il faut partir du compte administratif 2013 pour s'apercevoir au niveau des recettes de fonctionnement que le concours de l'état s'élevait en 2013 à 2,1 millions d'euros. L'exemple le plus significatif est celui de la Dotation Globale de Fonctionnement qui se montait à 1 174 000 € en 2013 et qui en 2014 atteindra 1 113 120 €, soit une diminution de 5,19%. Cette diminution des dotations de l'Etat devrait avoir une incidence certaine sur l'investissement. Au niveau de la fiscalité, la commune n'a pas augmenté des taux des impôts locaux depuis 2011 et il n'y aura pas d'augmentation pendant le présent mandat. Il faut savoir que les taux d'imposition sont en deçà des taux pour les communes de même strate. Ces taux engendreraient pour l'année 2014 un prévisionnel de 1 347 136 € pour la taxe d'habitation, 1 991 520 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 46 260 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces manques à gagner sont compensés au niveau municipal par l'augmentation faible de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui au niveau national représente 60 millions d'euros répartis entre 36 000 communes de différentes tailles. Il y aura également une augmentation de la Dotation issue du fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 200 millions d'euros répartis entre les 36 000 communes. Il y aura également une revalorisation de 0,9% des valeurs locatives. Ces ressources nouvelles permettront de compenser la baisse des dotations de l'Etat. Le chapitre 70 qui correspond aux produits des domaines s'élève à 308 900 € a été voté en novembre 2013 et il avait été décidé en novembre dernier de ne pas augmenter les tarifs. Le chapitre 013 qui correspond à l'atténuation des charges soit des remboursements notamment dans le cadre des emplois d'avenir (90 000 € remboursés sur les 105 000 € du chapitre). Les droits de mutation immobilière devraient diminuer de 30 000 € en recettes en passant de 225 000 € à 195 000 €.

Les recettes de la ville devraient donc baisser avec ainsi une nécessaire adaptation du budget.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général étaient en 2013 de 2,18 millions d'euros et ont baissé depuis 2012 de 3,54%. Le montant de l'enveloppe par service a donc été diminué tout en gardant une qualité de ces services. Les dépenses de personnel s'élèvent en 2013 à 3,7 millions soit 49,3% des dépenses de fonctionnement. Ces augmentations des dépenses de personnels sont dues notamment à des décisions prises au niveau national : augmentation des cotisations de retraite et de sécurité sociales (42 000 €), réforme de la catégorie C (26 000 €), remplacement des arrêts maladies (95 000 €) et les emplois d'avenir (10 en 2013 ce qui correspond à 200 000 € [compensés sauf une partie de la formation : 27 000 €]). Les autres dépenses de fonctionnement représentent 1,11 millions pour les charges de gestion courantes (participation aux différents organismes et syndicats), 197 000 € pour les charges financières (remboursement des emprunts), 37 034 € pour les dépenses venant en atténuation de produits et 246 598 € pour les dépenses d'ordre.

Au niveau de la section d'investissement, les recettes (1 547 455,23 € en 2013) proviennent de 4 postes : le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour environ 192 000 €, les emprunts à hauteur de 600 000 € en 2013, l'excédent antérieur et les dotations aux amortissements. Les dépenses d'investissement sont constituées des restes à réaliser de l'exercice précédent et du remboursement du capital de la dette (460 000 €)

Quelle stratégie financière la commune va-t-elle mettre en place pour 2014 ?

En fonctionnement, dans un contexte difficile (baisse des dotations de l'Etat et non augmentation des taux voulue par la majorité), il sera nécessaire de rationaliser les dépenses de fonctionnement pour privilégier le programme d'investissement et d'avoir une meilleure gestion des dépenses de personnel.

En investissement, en terme de recette, il faut aller chercher de nouvelles subventions. En terme de dépense, outre l'emprunt, l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement permettra de financer les crédits reportés sur l'exercice 2014 (1 527 571,10 €) et le report à la section de fonctionnement du BP 2014 du solde de l'excédent de fonctionnement 2013 qui fera l'objet d'un vote devrait s'élever à 843 436,19 €.

Quelques grands investissements qui seront les principaux axes de développement, à savoir l'acquisition du point relais service du Conseil Général sis 36 place du Général de Gaulle sur trois ans, la poursuite des travaux d'extension du restaurant scolaire, des dépenses au niveau de la culture, du sport et de la jeunesse, l'amélioration du patrimoine communal et informatique (achat de tableaux blancs interactifs au niveau des 19 classes des écoles primaires) et l'aménagement d'une aire de jeux au Parc du Millénium financés en partie par la réserve parlementaire, un certain nombre de dépenses relatif à l'embellissement du cadre de vie et à l'urbanisme, des dépenses pour les travaux de voirie et également pour l'amélioration de l'éclairage public et l'embellissement des espaces verts. Le principal point d'interrogation est de savoir à combien la commune doit cadrer le programme des investissements en 2014.

Monsieur Ludovic ROHART fait un point sur l'état de la dette, il estime qu'au 31 décembre 2014, si la Commune emprunte 600 000 €, l'encourt de dette sera fixé à un peu moins de 5 millions d'euros avec un ratio universel de 7,2 ans. Si la Commune emprunte 1 000 000 €, l'encourt de dette s'élèvera à 5 378 274 € avec un ratio universel de 7,78 ans. Les communes commencent à être endettées au-delà de 15 ans. Pour rappel, au 31 décembre 2012, l'encours de dette se montait à 4 713 143 € et au 31 décembre 2013 à 4 832 060 €. L'encours de dette reste ainsi relativement maîtrisé.

Ainsi, pour le budget de la commune en 2014, puisque les recettes vont baisser et puisque la majorité ne souhaite pas augmenter les impôts, il est proposé d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement par un effort significatif sur les dépenses de gestion et d'intervention, hors fluides et associations. En investissement, il sera nécessaire de mettre en exergue des ambitions et des projets et l'objectif sera de fixer X millions d'euros pour ces ambitions et ces projets : ces X millions d'euros font l'objet de ce débat.

En conclusion, si la préparation du budget 2014 est un peu compliquée à cause du contexte, la majorité municipale le construira avec une quadruple ambition :

- Le sérieux budgétaire qui se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une gestion au plus près, avec rigueur afin d'être en mesure de proposer aux Orchésiens les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes,
 - Une stabilité fiscale qui est réelle depuis 2011,
 - La volonté de la Municipalité d'accompagner les associations et de créer un lien social à travers des évènements sportifs et festifs pour améliorer le rayonnement et l'attractivité de notre Ville,
 - La poursuite des investissements dans différents secteurs (écoles, patrimoine, embellissement de la Ville...) pour continuer à améliorer les équipements de la ville et la modernisation des services en privilégiant la propreté, la proximité et la solidarité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Ludovic ROHART pour la présentation de ce débat d'orientations budgétaires. Il souligne qu'il était important de partir du national pour

arriver au plan local en s'appuyant sur le compte administratif 2013 pour tracer les grandes lignes politiques qui vont permettre, le 24 avril, de voter le budget. Il s'agit là du plus bel exercice politique que de prévoir des arbitrages.

Monsieur Michel PIQUET remercie l'Adjoint au Fiances pour la clarté de son exposé et pour son « parler vrai ». Il estime que dans les prochaines années, les Communes vont avoir plus de difficultés à boucler le budget que dans les années précédentes. Il a une demande particulière sur la préservation du patrimoine : il souhaite qu'avant tout engagement nouveau, les crédits soient bien prévus afin que le patrimoine au sens large ne se déprécie pas. Il souligne que le patrimoine c'est aussi l'image que la ville donne. Il faut agir au sein du Conseil Municipal en bon père de famille.

Madame Nadine SAVARY est satisfaite de la non augmentation des taux des impôts locaux. Mais estime que les temps sont difficiles et souligne que les impôts augmentent à cause de l'augmentation des taux des autres collectivités locales. Elle ne comprend pas bien la mesure sur les dépenses de personnel : elle estime qu'on ne peut pas avoir la même qualité de service avec moins de personnel dans la mesure où on leur demande beaucoup.

Monsieur Francis LECOINTRE se félicite que la majorité souhaite diminuer les dépenses de fonctionnement. Il estime qu'il faut faire la chasse aux gaspis plutôt du côté fonctionnement que du côté investissement. Il se demande si la Commune va baisser la masse salariale ou si cette mesure passe par un meilleur emploi des salariés. En investissement le BP 2013 prévoyait 1,9 million et au compte administratif 2013, il n'apparaît plus que 960 000 €. Il voudrait connaître également où est le projet d'extension de l'école maternelle.

Monsieur le Maire souligne que le débat d'orientations budgétaires est un moment d'échanges sur les orientations budgétaires, il estime que c'est bien de poser des questions à l'exécutif mais il souhaiterait connaître les souhaits des membres du Conseil Municipal. Sur les dépenses de fonctionnement, il n'est pas question de ne plus remplacer les départs en retraite, ce n'est pas le fond du problème, sauf si il peut y avoir une réorganisation du service. L'enjeu n'est pas sur la masse salariale. Il faut essayer de faire chaque jour la chasse aux gaspis : c'est la gestion en bon père de famille. Sur l'école maternelle, le projet tel qu'il avait été évoqué doit être complètement repris parce qu'il est obsolète au niveau de la maîtrise d'œuvre. Il faudra rationaliser le projet, essayer d'aller chercher des subventions. La Commune ne sera pas en capacité de monter le projet d'extension de l'école maternelle sur un exercice budgétaire, il faudra le faire sur plusieurs exercices et surtout en fonction des partenaires qui pourront accompagner le projet (l'Etat, le Conseil Général...). Il souhaite que l'on arrive à trouver à chaque fois le point d'équilibre. La commune a un projet sur l'école de musique qui est pour le moment de la compétence municipale. Dans d'autres anciennes intercommunalités qui font partie de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, cette compétence était intercommunale. Si elle est intercommunale, le Conseil Général peut venir en appoint en investissement et même en partie en fonctionnement. Ces choix auront un impact sur le budget de la Commune.

Monsieur Ludovic ROHART remercie Monsieur Michel PIQUET au vu de ses compétences en matière de finances publiques. Il estime que sur la notion de coût avantage il préfère substituer la notion d'utilité sauf que l'utilité ne se limite pas à la logique comptable, elle est humaine. Sur la prise de parole de Madame Nadine SAVARY sur l'augmentation des

taux des Conseils Général et Régional, la Commune peut s'enorgueillir parce qu'elle a largement profité à la commune par le biais du financement de la Pubeco ou du PACBO. Au niveau des dépenses de personnel, les décisions nationales ont un impact au niveau communal sur le budget. Il faut essayer à ce niveau d'avoir également une meilleure gestion.

Monsieur Francis LECOINTRE demande s'il y aura des dotations avec la nouvelle intercommunalité.

Monsieur le Maire répond par la négative, c'est en transférant des compétences qu'il pourra y avoir une baisse des charges. Il s'étonne qu'il n'y ait pas plus de débat. Si on augmente trop notre population, il faudra modifier les services : agrandir les écoles par exemple. La Commune a basé son développement depuis des années sur un plan local d'urbanisme maîtrisé. La surface foncière étant limitée, il ne pourra pas y avoir 15 000 habitants sur Orchies. On ne peut pas non plus rester avec une stabilité de la population, sinon la population vieillit, les classes ferment. Dans deux à trois ans, il y aura une centaine de logements supplémentaires au Carnoy. La Commune est attractive car il existe une politique municipale qui accompagne la vie des concitoyens, il existe des services publics de qualité, une vie associative riche et variée, la gare, même si la Municipalité n'y est pour rien.

Madame Nadine SAVARY explique que les Départements et les Régions vont disparaître et demande à Monsieur le Maire, dans la quête aux subventions, quelles sont les collectivités ou autres qui pourront en fournir. Elle n'a jamais été contre le PACBO, la Pubéco Pévèle Aréna ou les logements mais estime qu'il ne faut pas « déshabiller Paul pour habiller Jacques ». Elle souligne qu'elle n'a pas fait que de la contestation quand elle était dans l'intercommunalité. Elle estime que plutôt que de construire des parkings, il faut réfléchir sur les modes de transports plus écologiques et c'est pour cela qu'elle s'est proposé d'intégrer la commission transport. Elle précise que maintenant beaucoup de décisions vont être prises par l'intercommunalité et elle aimerait bien pouvoir assister aux réunions mais ne sait pas comment avoir les dates.

Madame Mélanie CHABRET explique, que lors de la campagne, le groupe « Orchies pour tous » a rencontré des entreprises qui se disent n'être pas écoutées par la Municipalité : une par exemple a dû quitter Orchies dans la mesure où aucun terrain n'était disponible pour son extension. Elle demande donc si quelque chose est prévue en direction des entreprises puisque les entreprises rapportent de la taxe à la collectivité.

Monsieur le Maire répond en disant que la fiscalité des entreprises ne rentre pas dans les compétences communales, mais relève de l'intercommunalité. Il souligne que la Commune travaille sur le développement économique. Il pense que Madame CHABRET et lui ne vivent pas dans la même Commune puisqu'il explique que depuis 2002, la priorité de la communauté de communes est de travailler sur le développement économique qui est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes avec la création de la zone de l'Europe. La Communauté de Communes a également travaillé en partenariat avec la Commune de Beuvry la Forêt. Des chefs d'entreprises ont déjà rencontré Monsieur le Maire pour étendre leur activité mais là il s'agit du domaine privé. La question de la nature de l'activité joue également : l'intercommunalité refuse certaines entreprises en fonction de leur nature : la logistique en est un exemple. Plusieurs demandes d'entreprises de logistiques sont parvenues et ont été refusées sur Orchies et Beuvry la Forêt dans la mesure où il existait

déjà beaucoup d'entreprises de ce type sur le territoire intercommunal. L'intercommunalité travaille tous les jours en direction du développement économique car derrière il y a de l'emploi de proximité créé. Certes il n'y en a pas assez, mais c'est un travail de tous les jours. Il a d'ailleurs demandé à Monsieur Christophe BRAEM de s'occuper de ce domaine et il y a eu dans l'enceinte de la Mairie une réunion le 9 avril concernant le télétravail, le co-working... Orchies va être une priorité de la communauté de communes Pévèle -Carembault pour installer une enceinte dédiée au télétravail et co-working.

Monsieur Christophe BRAEM est fier de porter la délégation que Monsieur le Maire lui a confiée et rendra compte régulièrement des avancées à ce niveau. La taxe professionnelle est de la compétence intercommunale à l'inverse de la taxe sur la publicité extérieure qui revient à la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il ne fait pas de sectarisme, il faut travailler ensemble. Il souligne que les impôts du Conseil Général reviennent aux petites Collectivités au niveau de l'aide social. Madame Michèle ABELOOS peut en parler. L'intercommunalité a fait fonctionner le partenariat public privé dans les zones d'activité.

Monsieur Benoît BRILLON explique que son groupe ne veut pas attaquer la Municipalité mais il estime qu'il n'a pas les informations nécessaires pour préparer le travail du Conseil Municipal. Il n'était pas au courant de la réunion du 9 avril. Il est d'accord sur le principe qu'il faut faire avancer les choses mais il explique ne pas avoir les moyens.

Monsieur le Maire revient sur le fait que le groupe « Orchies pour tous » a perdu 3 points alors que Monsieur Benoît BRILLON explique qu'ils n'ont rien perdu parce qu'ils n'existaient pas auparavant. A cela, Monsieur le Maire répond que sur leur liste il y a beaucoup de membres de la liste menée à la précédente mandature. Et quant à la perte de point du groupe majoritaire, il explique que pour cette élection, il y avait 4 listes alors qu'en 2008, il n'y en avait que 3. Il souligne que lors du dernier Conseil instituant le nouveau Conseil Municipal, aucun remerciement de l'opposition ne lui a été adressé même si la campagne a été rude. Il estime ne pas avoir de leçon à recevoir. Il entend Monsieur Benoît BRILLON dire qu'il manque de temps pour étudier les dossiers, il souligne qu'il s'est présenté pour pouvoir être Maire. Monsieur le Maire est stupéfait de n'avoir aucun débat dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. Il estime que le débat d'orientations budgétaires est triste, il se demande qu'elle aurait été la teneur de ce débat si les concitoyens avaient donné les clefs de la Municipalité à Monsieur Benoît BRILLON.

Madame Nadine SAVARY explique qu'il y a eu des emplois sur la zone mais souligne que ce ne sont que des emplois précaires et qu'avec un tel emploi, la pauvreté s'accroît et il n'est pas possible de vivre décemment. Elle estime que l'impôt direct était plus juste. Elle conclut en expliquant pourquoi elle n'a pas félicité le Maire car pendant la campagne, elle a subi des attaques personnes expliquant qu'elle avait déserté la politique communale pour la politique nationale. Elle souligne que c'est complètement faux.

Monsieur le Maire ne comprend pas de quel impôt direct il s'agit, le seul à sa connaissance c'est l'impôt sur le revenu et il se bat pour qu'il soit progressif. Il explique que Madame Nadine SAVARY s'est « empêtrée » sur la question de la piscine puisqu'il n'a jamais été question de la fermer. Il souligne que pour être respecté, il faut d'abord essayer

d'entendre. Il y a eu un audit sur la piscine. C'est dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires de la Communauté de Communes que Monsieur Jean DEREGNAUCOURT a fait apparaître que la piscine était déficitaire de pratiquement 400 000 €. Il n'a jamais été question de la fermer et grâce à l'intercommunalité qu'elle a combattue, il va être prévu des crédits pour pouvoir moderniser la piscine. Il souligne que la critique peut être constructive mais souligne qu'il souhaiterait que Monsieur Benoît BRILLON soit plus positif.

Monsieur Christophe BRAEM revient sur la réunion du 9 avril et explique qu'elle n'a pas été organisée à l'initiative de la commune mais du Pays Pévélois avec des personnes qui sont venues témoigner sur le télétravail et le co-working. Il s'agissait d'une réunion d'information.

Monsieur Ludovic ROHART explique qu'il n'a pas fait référence à la fiscalité des entreprises dans la mesure où elle n'entre pas dans les compétences de la commune. Il souligne que les services publics et leur amélioration ont également une influence sur les entreprises. Il prend l'exemple du B.C.O, en la subventionnant, le B.C.O. a des partenaires qui peuvent avoir un rayonnement au niveau local et qui en assistant à un spectacle sportif peuvent échanger. Il ne faut pas dissocier l'aide aux ménages de l'aide aux entreprises.

Monsieur Benoît BRILLON revient sur l'acquisition de l'immeuble sis 36 place du Général de Gaulle et souhaiterait savoir si les paiements débutent en 2013 ou 2014 et quel est son objet.

Monsieur le Maire répond que le 36 place de Gaulle est acquis par la Commune en trois annuités débutant en 2014. Cet immeuble aura pour vocation d'accueillir d'ici quelques semaines le service urbanisme qui a aujourd'hui beaucoup de projets et qui est à l'étroit dans ses bureaux. Avec l'évolution du service état civil avec les passeports biométriques et l'arrivée des cartes d'identité, le service va être amené à se modifier. Orchies est d'ailleurs la première Commune de l'arrondissement, après Douai, à établir les passeports aussi rapidement. Il y a énormément de demandes de passeport. A partir du mois de mai, le service urbanisme sera opérationnel dans ce nouveau bâtiment.

Pour conclure cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne rendez-vous à ses collègues le 24 avril prochain pour le vote du budget notamment.

La séance est levée à 22h 30

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Marie-Christine DEGHAYE	
Ludovic ROHART	

Michèle ABELOOS	
Ingrid VERON	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Christophe BRAEM	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Christophe CIELOSKI	
Stéphanie LECONTE	
Frédéric DELANNOY	
Benoît BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Mélanie CHABRET	
Francis LECOINTRE	
Nadine SAVARY	
Didier BAERT (Procuration à André PLUQUE)	
Isabelle DEREIGNAUCOURT (Procuration à Ingrid VERON)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	